Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260302-D_2026_011-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
2 mars 2026 à 20 heures

Le 2 mars 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 24 février 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - MP. ANGER – J. HARDOUIN – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - - I. PRESSE - A. DAMIANO - M. BOISSEAU – M.A PRESSET – D. LANGANNE - C. BRETAIRE

ABSENTS EXCUSÉS : A. DERREY

ABSENTS : - F. TACHEN - JL. DULAC

PROCURATIONS : A. DERREY donne procuration à P. CABARET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie Paule ANGER

2026-11 DELIBERATION MODIFICATIVE ECHANGE DE PARCELLES AU LIEU-DIT L'OLIVEL

Par délibération n°2021-38 en date du 28/06/2021, le Conseil municipal a approuvé l'échange de parcelles entre la commune de NOUVOITOU et M. et Mme BELHOMME.

L'une des parcelles mentionnées dans cette délibération est erronée, il convient donc de modifier la délibération n°2021-38 en modifiant la référence cadastrale de la parcelle communale en question.

Vu la délibération n°2021-38 en date du 28/06/2021 portant sur l'échange de parcelles entre la commune de NOUVOITOU et M. et Mme BELHOMME.
Vu l'erreur matérielle relative à la parcelle mentionnée concernant la commune de NOUVOITOU qui s'avère être la parcelle cadastrée A N° 1 451 d'une superficie d'environ 1 121 m² et non pas la parcelle A N°1 541.
Considérant que les autres termes de la délibération N°2021-38 restent inchangés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **MODIFIE la délibération n°2021-38 en date du 28/06/2021 portant sur l'échange de parcelles entre la commune de NOUVOITOU et M. et Mme BELHOMME.**
- **APPROUVE que la parcelle cadastrée faisant l'objet de l'échange soit la parcelle A N°1 451 d'une superficie d'environ 1 121 m².**
- **PRECISE que les autres termes de la délibération N°2021-38 restent inchangés.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

Vote : Pour : 18 voix/contre : 0 voix/abstention : 0

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 2 mars 2026
Le Maire,
Jean-Marc LEGAGNEUR